

Prix des écoliers



Le prix des écoliers offre aux élèves du 1^{er} degré l'occasion de participer à l'élection des lauréats du prix Non au harcèlement. Le prix Non au harcèlement est organisé par le ministère chargé de l'éducation nationale avec le soutien de la MAE. Il distingue chaque année **les meilleures affiches et vidéos** réalisées par des élèves du CP à la terminale pour lutter contre le harcèlement.



QUEL OBJECTIF ?

Permettre aux élèves de s'exprimer et de voter pour l'affiche et la vidéo de lutte contre le harcèlement qui les ont le plus touchés. Leur vote est important !

QUI PARTICIPE ?

Le prix des écoliers est réservé aux élèves du 1^{er} degré et concerne des productions conçues par des élèves du 1^{er} degré ou inter-degrés.

COMMENT VOTER ?

Le directeur ou la directrice d'école recueille les votes et dispose d'une voix pour toute l'école. Il ou elle organise la consultation auprès des élèves selon les modalités qui lui semblent appropriées.

OÙ VOTER ?

Sur la plateforme Phare, via le formulaire « Je participe au vote du prix NAH » :

- pour voir les affiches et vidéos en compétition ;
- pour accorder la voix de l'école à une affiche et à une vidéo.

 **Période de vote :
ENTRE LE 30 MARS ET LE 2 AVRIL 2026**

NON AU HARCÈLEMENT

nonauharcèlement.education.gouv.fr

